



**RENTÉE 2024/2025**

# INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE EN TER OU EN CAR

**1<sup>ÈRE</sup> DEMANDE OU RENOUVELLEMENT**



**FACILE  
IMMÉDIATE  
SÉCURISÉE**

**L'inscription en ligne sur  
[transports.nouvelle-aquitaine.fr](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr)**



**RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine**

*La Région vous transporte*

# QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

En CAR ou en TER, la Région transporte, jusqu'à leur établissement, **les élèves quel que soit leur régime** (externe, demi-pensionnaire, interne), **résidant dans la région Nouvelle-Aquitaine** et qui **répondent aux conditions suivantes** :

- **Domiciliés à plus de 3 km** de l'établissement où ils sont inscrits.  
Cas particuliers : se reporter à l'annexe 1 du Règlement des Transports Scolaires.
- **Scolarisés de la maternelle à la fin des études secondaires (niveau BAC).**
- **Inscrits dans un établissement scolaire** public ou privé sous contrat d'association avec l'État, relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture.
- **Dans le respect de la sectorisation** (carte scolaire) applicable à leur commune de résidence (sauf cas de dérogation validée par le Règlement des Transports Scolaires).
- **Sur la base d'un aller-retour par jour en période scolaire** (un aller-retour par semaine pour les élèves internes)

## IMPORTANT

L'inscription aux transports scolaires implique l'acceptation pleine et entière **du règlement des transports scolaires** (plus particulièrement pour les élèves transportés en CAR) **et des conditions générales d'utilisation des services** qui précisent les obligations des parents et de l'élève pendant le trajet et aux abords des points d'arrêt.

Ce document est un extrait du règlement à consulter dans son intégralité sur : [transports.nouvelle-aquitaine.fr](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

## CAS PARTICULIERS

- > Les élèves ayant une reconnaissance MDPH sont invités à se rapprocher de leur Département de domicile.
- > Les élèves qui résident et sont scolarisés sur le territoire d'une agglomération doivent contacter le service des transports scolaires de leur agglomération, même dans le cas où une solution de transport existe sur le réseau régional.

## CONTACT

**Nous appeler** : du lundi au samedi de 8h à 19h



**Nous écrire** : voir rubrique contacts sur le site [transports.nouvelle-aquitaine.fr](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr) ou par voie postale à l'adresse de votre antenne départementale à retrouver page 5.

# RENTREE 2024 : LES 7 POINTS CLÉS À RETENIR



- 1 Carte MODALIS**  
Tous les élèves sont dorénavant dotés d'une carte connectée Modalis, leur permettant ainsi de charger d'autres titres de transport (lignes régionales, réseaux urbains compatibles).

**Cette carte devra être conservée pour l'année scolaire suivante mais l'inscription au transport scolaire doit être renouvelée chaque année pour tous les élèves.**

- 2 Prise en compte du quotient familial pour les élèves ayants droit<sup>1</sup>.**  
Modulation de la participation familiale possible par l'organisateur secondaire (Mairie, SIVOS, ...), renseignez-vous auprès de leur service.

(1) Sur la base de l'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits. **IMPORTANT** : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative.

Tranche et QF mensuel estimé	Tarif annuel externe / demi-pensionnaire	Tarif annuel interne
Tranche 1 : inférieur à 520 €	30 €	24 €
Tranche 2 : entre 521 et 760 €	54 €	42 €
Tranche 3 : entre 761 et 1 010 €	87 €	67,50 €
Tranche 4 : entre 1 011 et 1 445 €	123 €	100,50 €
Tranche 5 : supérieur à 1 445 €	162 €	129 €
Tarif non ayant droit sur circuit de transport scolaire et TER <sup>2</sup>	210 €	162 €
Navette Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, internats	30 €	
Inscription après vacances de printemps	24 €	24 €

(2) Sous conditions et places disponibles sur services et arrêts existants.

- 3 Application de la carte scolaire à tous les établissements scolaires d'enseignement général** (sauf dérogations prévues au Règlement des Transports Scolaires).

- 4 Possibilité d'attribution d'une Aide Individuelle au Transport (AIT)<sup>3</sup>** pour les élèves dont le trajet domicile-établissement scolaire ne peut pas être assuré par un réseau de transport routier régional ou un réseau TER. **Demande à effectuer avant le 1<sup>er</sup> novembre** (cachet de La Poste faisant foi) **en remplissant le formulaire dédié.**

(3) Cette aide concerne les élèves ayants droit demi-pensionnaires (hors élèves landais) ou internes (hors élèves charentais et landais). La demande doit être transmise avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année en cours sur le formulaire dédié à télécharger sur [transports.nouvelle-aquitaine.fr](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

- 5 Prise en charge par la Région des titres de transport nécessaires en cas de correspondance avec un réseau de transports urbains<sup>4</sup>.**

(4) Pour les élèves ayants droit, et à la condition que l'arrêt de dépose (ou de prise en charge) soit distant de plus de 800 mètres de l'établissement scolaire fréquenté par l'élève.

- 6 Réduction pour les familles inscrivant 3 enfants et plus** au transport scolaire organisé par la Région Nouvelle-Aquitaine et domiciliés à la même adresse<sup>5</sup>.

(5) 30% de réduction pour le 3<sup>e</sup> enfant et 50% de réduction pour le 4<sup>e</sup> enfant et suivants, selon l'ordre de naissance.

- 7 Possibilité de remboursement total en cas de non-utilisation du service<sup>6</sup>** sur demande écrite avant le 15/10/2024.

(6) Les demandes de remboursement devront parvenir par courrier avant le 15/10/2024 accompagnées d'un RIB. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non utilisation du service, ou d'utilisation partielle ou d'arrêt en cours d'année scolaire (voir article 2.3 du Règlement).

Si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne, remplissez ce formulaire.

## DEMANDE D'INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE 2024/2025

**Toute demande incomplète (voir pièces à joindre au verso) ne sera pas instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné.** Avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement les instructions associées.  
**ÉCRIRE EN MAJUSCULES, SVP.**

### ATTENTION

Pour bénéficier de la tarification basée sur votre quotient familial, vous devrez obligatoirement vous munir de **l'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus** du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits. **IMPORTANT : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative.** À défaut de ces renseignements, le montant de la tranche 5 vous sera appliqué.

1<sup>ère</sup> DEMANDE  RENOUELEMENT  MODIFICATION ( N° DE DOSSIER ..... )

### INFORMATIONS FRATRIE

Préciser le nombre d'enfants de la famille inscrits aux transports scolaires de la Région Nouvelle-Aquitaine :   
puis compléter la partie Informations pour les familles au verso.

### IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : ..... / ..... / ..... à .....

Sexe :  F  M      Garde alternée :  oui  non

### REPRÉSENTANT LÉGAL N°1

Parent  Tuteur  Famille d'accueil  Foyer  Élève majeur

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél fixe : .....

Portable\* : .....

Courriel\* : .....

*\*Obligatoires pour le traitement de votre dossier et vous permettent de recevoir des informations sur les transports régionaux.*

### REPRÉSENTANT LÉGAL N°2

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél fixe : .....

Portable\* : .....

Courriel\* : .....

### SCOLARITÉ 2024/2025

Les éléments détaillés ci-dessous sont susceptibles de conditionner l'application du tarif. Merci de bien vouloir TOUT renseigner afin d'éviter des erreurs de tarification à votre détriment.

Établissement scolaire .....

Ville .....

Maternelle :      Élémentaire :

PS  MS  GS       CP  CE1  CE2  CM1  CM2

Collège :

6<sup>e</sup>  5<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>

Prépa PRO  MFR 4<sup>e</sup> PRO  MFR 3<sup>e</sup> PRO  SEGPA

Lycée : **Seconde**  générale et technologique

agricole  professionnelle  CAP

**Première**  bac général\*\*  bac technologique

agricole  bac professionnel  CAP

**Terminale**  bac général\*\*  bac technologique

agricole  bac professionnel  CAP

Enseignement supérieur

Contactez le service de votre département pour savoir si vous êtes éligible.

Langues vivantes :

LV1 : ..... LV2 : .....

Qualité :  Demi-pensionnaire ou externe  Interne

Statut :  scolaire  apprenti non rémunéré (DIMA)

apprenti rémunéré  autre : .....

Options et dispositifs particuliers

CHAM  CHAT  CHAD

Pôle espoir (justificatif obligatoire)  UPE2A

Section sportive : .....

JSP  Section européenne  PAPS  ULIS

autre : .....

**\*\*Enseignement de spécialité à renseigner obligatoirement**

Arts du cirque

Arts plastiques

Cinéma, audiovisuel

Danse

Histoire des arts

Musique

Théâtre

Biologie, écologie

Histoire -géographie

et sciences politiques

Humanités, littérature

et philosophie

Littérature, langues

et cultures de l'antiquité

Langues, littérature

et cultures étrangères

Mathématiques

Numérique et sciences

informatiques

Physique-chimie

Sciences de la vie et de la terre

Sciences de l'ingénieur

Sciences économiques

et sociales.

Éducation physique et sportive



## INSCRIVEZ-VOUS PLUTÔT EN LIGNE !

transports.nouvelle-aquitaine.fr

Pour toute demande,  
1<sup>ère</sup> inscription  
ou renouvellement,  
c'est plus simple en ligne !

### Immédiate

**Vous avez connaissance automatiquement de la recevabilité de votre dossier** conformément aux règles et critères fixés par la Région, sauf si votre dossier nécessite un complément d'instruction.

### Facile

Vous pouvez **payer en ligne** le montant de la part familiale (en 1 ou 3 fois sans frais jusqu'au 31 janvier 2025).

**Plus de risque d'être pénalisé à la rentrée scolaire pour oubli ou retard de paiement !**

### Sécurisée

**Vos données sont stockées sur nos serveurs sécurisés.**

## FRAIS DE DOSSIER OFFERTS JUSQU'AU 22/07/2024\*

*\*Date de réception du dossier complet.*

**Passée cette date, 24€ de frais de dossier vous seront facturés (voir article 2.3 du Règlement).**

**Pourquoi est-il important de respecter la date limite d'inscription ?**

- **Pour une meilleure anticipation des besoins :** nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.
- **Pour une meilleure organisation :** les inscriptions tardives génèrent des sureffectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.

### IMPORTANT

Le paiement déclenche la délivrance ou le rechargement du titre de transport. Les **demandes de désinscription**, les **demandes de modifications** ainsi que les **déclarations de perte de carte** doivent être signalées à la Région Nouvelle-Aquitaine par courrier (voir contact en page 5) ou via le formulaire de contact sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr. Les demandes de duplicata et le paiement des 10 € associés peuvent être réalisés en ligne.

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

QF :

Tarif :

## COMMUNES ET POINTS D'ARRÊT

### IMPORTANT

Lorsqu'il existe un service scolaire dédié, aux horaires d'entrée et sortie de l'établissement, l'utilisateur scolaire doit impérativement l'emprunter afin d'éviter tout surcoût sur une ligne régulière (destinée aux usagers commerciaux) ou dépense supplémentaire d'abonnement de train. Néanmoins, tout élève possédant une carte de transport scolaire peut emprunter une ligne commerciale à certains moments (cf règlement des transports scolaires article 1.1.4)



## Transport en CAR

	Besoin de transport 1	Besoin de transport 2 (en cas de garde alternée)	Correspondance <input type="checkbox"/> Ligne routière régionale <input type="checkbox"/> Réseau urbain
Commune de montée			
Point de montée			
Commune de descente			
Point de descente			

Ligne empruntée (facultatif) La ligne régulière n° ..... Un service de transport scolaire .....



## Transport en TER\*

	Besoin de transport 1	Besoin de transport 2 <input type="checkbox"/> Garde alternée <input type="checkbox"/> Correspondance	Correspondance <input type="checkbox"/> Ligne Ter Nouvelle-Aquitaine <input type="checkbox"/> Réseau urbain
Gare de départ			
Via			
Gare d'arrivée			

\* Sauf pour les élèves de la Creuse qui doivent se rapprocher du Département

### Informations pour les familles inscrivant plus de 2 enfants aux transports scolaires de la Région :

Enfant 2 : Prénom ..... Nom ..... Date de naissance ..... Établissement .....  
 Enfant 3 : Prénom ..... Nom ..... Date de naissance ..... Établissement .....  
 Enfant 4 : Prénom ..... Nom ..... Date de naissance ..... Établissement .....

À partir du 5<sup>e</sup> enfant, merci de reporter ces informations sur papier libre. **Attention, ces informations ne dispensent pas de remplir un dossier propre à chaque enfant.**

### PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER :

Merci de cocher les cases ci-dessous si les pièces sont bien jointes à votre dossier.

**Copie de l'avis intégral d'imposition en cours sur les revenus**

du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits (à défaut, le tarif de la tranche 5 s'applique).

**IMPORTANT : ne pas confondre avec l'avis de situation déclarative qui ne constitue pas une pièce justificative.**

**Photo d'identité de l'élève (format 3,5 x 4,5 cm)**

**Obligatoire seulement pour les 1<sup>ères</sup> inscriptions** (nom et prénom au dos de la photo).

### AUTRES JUSTIFICATIFS :

**Dérogation** (voir article 1.1.3 du règlement)

**Demande arrivée après le 22/07/24** (déménagement, affectation tardive)

**Garde alternée**

**Attestation d'accueil de l'enfant** pour les familles d'accueil

**Attestation de situation** pour les demandeurs d'asile

**Attestation pour les apprentis non rémunérés**

**Toute demande incomplète ne sera pas instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné.**

Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre de traiter votre demande d'inscription et de vous envoyer des informations (notamment le montant de votre participation), sur le suivi du dossier et sur les transports régionaux (CAR/TER). Ces informations seront uniquement traitées par les services de la Région et nos partenaires sur les territoires (Communautés de communes, Mairies, SNCF...). Les renseignements portés sur ce document feront l'objet de vérifications. Toute fausse déclaration entraînera un nouvel examen du dossier et, le cas échéant, une révision de la participation familiale, voire une exclusion des transports scolaires.

**Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et effacement des données vous concernant à l'adresse [dpo@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:dpo@nouvelle-aquitaine.fr), ou par courrier postal. Pour plus d'informations sur la protection des données: [www.nouvelle-aquitaine.fr/politique-confidentialite.html](http://www.nouvelle-aquitaine.fr/politique-confidentialite.html).**

**L'envoi du dossier se fait à l'adresse présente en page 2.**

### Signature obligatoire du représentant légal ou du déclarant (et pour les 2 parents en cas de garde alternée)

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des conditions de transport, et je m'engage à les respecter.

Fait à : ..... Le : .....

Signature(s) :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande. Toute modification devra impérativement être transmise au Service Transports dans les plus brefs délais.

**CHARENTE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site d'Angoulême**

Service des Transports Routiers de Voyageurs  
36, boulevard de Bretagne - CS 82211  
16022 ANGOULÊME Cedex

**CHARENTE-MARITIME / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de La Rochelle**

Sous-Direction de Transports Routiers de Voyageurs  
15, rue Alsace Lorraine - CS 10410  
17 024 LA ROCHELLE Cedex

**CORRÈZE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Tulle**

Service des Transports Routiers de Voyageurs  
36/38, avenue Victor Hugo - CS 30553  
19007 TULLE Cedex

**CREUSE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Guéret**

Service des Transports Routiers de Voyageurs  
56 Bis, avenue du Berry - CS 1003  
23000 GUERET

**DORDOGNE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Périgueux**

Espace Aliénor - 5<sup>ème</sup> étage  
255, rue Martha DESRUMAUX  
CS 6003  
24 000 PERIGUEUX

**GIRONDE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Bordeaux**

Sous-Direction des Transports Routiers  
de Voyageurs

**Envoi postal :**

14, rue François de Sourdis - CS 81383  
33 077 BORDEAUX Cedex

**Accueil Transports Scolaires :**

Immeuble Prisme (Rez-de-rue)  
4, rue Marguerite Crauste  
BORDEAUX

**LANDES / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Mont-de-Marsan**

Service des Transports Routiers de Voyageurs  
72, boulevard de la République - CS 50002  
40004 MONT-DE-MARSAN

**LOT-ET-GARONNE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site d'Agen**

Service des Transports Routiers de Voyageurs  
491, avenue du Midi - CS 10190  
47916 AGEN Cedex 9

**PYRÉNÉES-ATLANTIQUES / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Pau**

Sous-Direction des transports  
9, place d'Espagne - CS 60433  
64004 PAU Cedex

**DEUX-SÈVRES / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Niort**

Service des Transports Routiers de Voyageurs  
155, avenue de la Rochelle - CS 18644  
79026 NIORT Cedex

**VIENNE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Poitiers**

**Envoi postal :**

Service des Transports Routiers de Voyageurs  
15, rue de l'Ancienne Comédie - CS 70575  
86021 POITIERS

**Accueil du public :**

Avenue du Téléport 1  
Bâtiment Arobase 3 (Rez-de-Chaussée)  
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU

**HAUTE-VIENNE / Région Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Limoges**

Sous-Direction des Transports Routiers  
de Voyageurs  
27, boulevard de la Corderie - CS 3113  
87031 LIMOGES Cedex 1